Déplacements à l'étranger

Afin d'assurer la sécurité de ses agents et étudiants et de limiter la propagation du virus, l'équipe présidentielle, en concertation avec les délégués relations internationales des composantes, a adopté les décisions suivantes :

Etudiants:

- Europe : les mobilités d'étude et de stage sont maintenues
- Hors Europe : les mobilités entrantes et sortantes de moins d'une semaine sont suspendues.
- Une attestation de déplacement peut être nécessaire, les différentes situations sont expliquées <u>ici</u> (les pays sont classés par couleur). La Direction des Relations Internationales vous communiquera un justificatif de déplacement avant votre départ si le caractère impérieux de votre mobilité doit être prouvé.
- Les mobilités actuellement autorisées ne pourront se faire que sous réserve de l'accord des pays de destination et universités et laboratoires d'accueil.

Personnels et doctorants :

- Toutes les mobilités entrante et sortante dans l'Union Européenne sont possibles quelle qu'en soit la durée.
- Les mobilités de moins d'une semaine Hors Europe doivent être reportées jusqu'à nouvel ordre
- L'autorisation sera délivrée selon la procédure habituelle (envoi de l'AD à daj@univ-tours.fr)

Ces décisions seront amenées à changer en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et d'éventuelles nouvelles mesures gouvernementales.

Dans tous les cas, veuillez suivre scrupuleusement les consignes suivantes :

- Prévoir une bonne assurance santé qui couvre les frais médicaux à l'international
- Acheter des billets d'avion échangeables et remboursables si possible
- S'informer et respecter les règles d'entrée et de séjour dans le pays de destination en particulier via https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination
- S'inscrire obligatoirement sur le portail ARIANE : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html
- Respecter une période d'isolement à votre arrivée sur place, qu'elle soit d'une durée imposée par votre pays d'accueil ou par simple précaution d'au moins 7 jours.
- Respecter les gestes barrières, que ces consignes soient obligatoires ou non : lavez-vous fréquemment les mains,
 - tenez-vous à distance de toute personne qui tousse ou éternue,
 - portez un masque lorsque la distanciation physique n'est pas possible,
 - évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche,
- en cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir,

restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien